

Prescription des antibiotiques en pratique bucco-dentaire

Mémo 1
Janvier 2013

Le développement de résistances bactériennes, génératrices à terme d'impasses thérapeutiques, doit être freiné par une prescription d'antibiotiques limitée aux situations pour lesquelles ils sont nécessaires.

En médecine buccodentaire :

- Les antibiotiques sont réservés à **des situations peu fréquentes**.
- L'utilisation d'antibiotique ne peut ni pallier l'insuffisance d'**hygiène orale** du patient, ni se substituer aux règles universelles d'hygiène et d'asepsie inhérentes à toute pratique de soins.
- L'antibiothérapie par **voie locale**, à libération immédiate ou contrôlée, **n'est pas indiquée** (risque de sélection de mutants résistants).

➤ Au regard du risque infectieux, on distingue 3 catégories de patients :

- Patients de **la population générale**.
- Patients **immunodéprimés** :
→ Risque d'infection locale et/ou générale lié à tout facteur responsable d'une immunodépression. Inclure le patient dans cette catégorie se décide en concertation avec les médecins concernés.
- Patients présentant **une cardiopathie à haut risque d'endocardite infectieuse** :
 - prothèse valvulaire (mécanique ou bioprothèse) ou matériel étranger pour une chirurgie valvulaire conservatrice (anneau prothétique...),
 - antécédent d'endocardite infectieuse,
 - cardiopathie congénitale cyanogène non opérée ou opérée.

Antibioprophylaxie

- Pour **prévenir** la survenue d'une infection locale, générale ou à distance. L'antibioprophylaxie s'utilise en l'absence de tout foyer infectieux.
- Recommandée selon le **risque infectieux** du patient et l'**acte invasif** pratiqué.
 - Dorénavant, chez les patients présentant *une cardiopathie à risque modéré* (autres valvulopathies, autres cardiopathies congénitales, prolapsus de la valve mitrale, etc.) et les patients *porteurs d'une prothèse articulaire*, l'antibiothérapie prophylactique n'est plus indiquée lorsqu'un geste bucco-dentaire est réalisé.
- Administration par voie systémique d'une **dose unique d'antibiotique dans l'heure qui précède** l'acte invasif

Schémas d'administration préconisés (sujet à fonction rénale normale)

situation	antibiotique	adulte	enfant sans dépasser la dose adulte
sans allergie aux pénicillines	amoxicilline	2 g - v.o ou i.v	50 mg / kg - v.o ou i.v
en cas d'allergie aux pénicillines	clindamycine	600 mg - v.o ou i.v	20 mg / kg - v.o * ou i.v

v.o : voie orale

i.v : voie intraveineuse, lorsque la voie orale n'est pas possible

DALACINE

- * du fait de sa présentation pharmaceutique disponible pour la voie orale, la clindamycine est recommandée chez l'enfant à partir de 6 ans (prise de gélule ou comprimé contre-indiquée chez l'enfant de moins de 6 ans par risque de fausse route). La clindamycine peut être utilisée par voie intraveineuse chez l'enfant à partir de 3 ans.

Recommandations de l'Afssaps relatives à la prescription des antibiotiques en pratique bucco-dentaire - juillet 2011.

Antibioprophylaxie

Actes bucco-dentaires invasifs	Patient		
	population générale	immuno déprimé	à haut risque d'endocardite infectieuse
Mise en place d'une digue	●	●	●
Traitement endodontique des dents à pulpe vitale	●	●	●
Traitement endodontique des dents à pulpe nécrosée	●	●	⊖
Reprise de traitement endodontique	●	●	⊖
Chirurgie périapicale	●	●	⊖
Détartrage, sondage parodontal	●	●	●
Allongement couronne clinique	●	● ①	⊖
Chirurgie de la poche parodontale	●	● ①	⊖
Chirurgie plastique parodontale	●	● ①	⊖
Avulsion dent sur arcade, alvéolectomie, séparation de racines	●	●	●
Amputation radiculaire	●	●	⊖
Avulsion dent incluse, en désinclusion, germectomie	●	●	●
Chirurgie préorthodontique des dents incluses ou enclavées	●	●	⊖
Autotransplantation	●	● ①	⊖
Chirurgie osseuse	●	●	●
Exérèse tumeurs bénignes muqueuse buccale	●	●	●
Freinectomie	●	●	●
Biopsie des glandes salivaires accessoires	●	●	●
Chirurgie préimplantaire	●	● ①	⊖
Chirurgie implantaire (pose/dégagement implant)	●	● ①	⊖
Chirurgie des péri-implantites	●	● ①	⊖
Anesthésie locale ou locorégionale dans un tissu non infecté	●	●	●
Anesthésie locale intra-ligamentaire	●	● ②	⊖
Soins prothétiques ou orthodontiques à risque de saignement	●	●	●
Actes non invasifs ■	●	●	●

Liste des actes non exhaustive. Pour avoir accès à la liste complète, se référer à la documentation Afssaps 2011.

● Prescription **recommandée**
(pour le grade de la recommandation, établi selon le niveau de preuve scientifique, se référer à la publication Afssaps 2011)

● Prescription **non recommandée**

⊖ **Acte contre-indiqué**

Chez le patient immunodéprimé : ① le rapport entre bénéfice de l'intervention et risque infectieux devra être pris en compte.
② une anesthésie locale ou locorégionale devra être préférée à l'anesthésie intraligamentaire.

■ Actes de prévention non sanglants, soins conservateurs sans atteinte pulpaire, soins et actes prothétiques non sanglants, dépose de sutures, pose ou ajustement d'appareils orthodontiques, prise de radiographies dentaires.